

# STRATEGIE BRETONNE POUR LA MER ET LE LITTORAL

- pour une transition maritime de la Bretagne -

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**  
**pour une gestion durable du trait de**  
**côte dans le cadre de l'adaptation des**  
**territoires maritimes au changement**  
**climatique**

**Inscrivez-vous sur :**



**février 2019**

## 1 | POURQUOI UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ?

Au regard de l'exposition actuelle des littoraux bretons aux risques d'érosion, de submersion et de l'amplification attendue de ces aléas dans un contexte de changement climatique, la vulnérabilité des territoires littoraux augmentera en Bretagne dans les décennies à venir. Son degré dépendra du niveau de l'élévation du niveau de la mer (entre 60 cm et 1 m d'ici à 2100), mais également de l'évolution du régime des tempêtes, beaucoup plus incertain. Puisque les littoraux sont les plus susceptibles de connaître des évolutions majeures, tant géographiques et environnementales qu'économiques et démographiques, l'anticipation des risques et la mise en œuvre de mesures d'adaptation des territoires littoraux face au changement global deviennent incontournables.

La mise en œuvre de politiques de « gestion intégrée du littoral » inscrites aux niveaux européen et national n'est pas chose facile. Pour preuve, ce sont plusieurs stratégies nationales qui sont nécessaires à l'application de ce principe (stratégie nationale pour la mer et le littoral, stratégie nationale de gestion du trait de côte, stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées, stratégie nationale pour la biodiversité...).

Compte tenu de l'importance de ces sujets pour l'avenir de la Bretagne, la Conférence Régionale pour la Mer et le Littoral (CRML) a doté le territoire d'une stratégie pour une transition maritime à son échelle<sup>1</sup> qui a vocation à traduire et à synthétiser les enjeux et les choix à faire pour décliner les documents supra-territoriaux.

Pour que la stratégie régionale pour la mer et le littoral (SRML) soit effective en matière d'adaptation collective au changement climatique, la prégnance des enjeux locaux doit être prise en compte. Il est donc important que les territoires infra-régionaux, et notamment les EPCI<sup>2</sup>, soient associés à son élaboration et à la mise en œuvre d'une feuille de route.

Afin que les grands enjeux thématiques des territoires littoraux trouvent une déclinaison opérationnelle à des échelles fonctionnelles adaptées dans l'espace et le temps (bassin de vie, unité hydrosédimentaire, évolution du trait de côte, court/moyen/long terme...), l'Etat et la Région Bretagne, accompagnés du Cerema, souhaitent engager, sur des territoires volontaires, des expérimentations pour dégager des pistes de solutions concrètes et opérationnelles (y compris méthodologiques) en faveur d'un développement résilient des territoires maritimes bretons.

Ces travaux font suite au 1er Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la DREAL Bretagne en 2016-2017 et qui a vu la participation de 3 territoires :

- Côte des Légendes, pays de Lesneven ;
- Côte de Penthièvre ;
- Parc naturel Régional du Golfe du Morbihan.

Ainsi, le présent AMI 2019-2020 vise à poursuivre et amplifier le développement de Stratégie Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte en Bretagne en accompagnant à la fois des territoires avancés sur le sujet mais aussi de nouveaux territoires qui souhaiteraient s'inscrire dans cette démarche de gestion.

<sup>1</sup> en cours de validation

<sup>2</sup> Suite à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, les EPCI disposent de compétences (GEMAPI...) et d'outils de planification spécifiques notamment en matière de politique énergétique et climatique : le Plan Climat Air

Plus largement ces travaux régionaux participeront à la démarche Breizh COP, initiée par le Conseil Régional pour construire un projet d'avenir pour la Bretagne, dont l'un des 38 objectifs s'intitule « déployer en Bretagne une réelle stratégie adaptation au changement climatique ». Ce volet adaptation sera déployé stratégiquement via le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), mais également de manière opérationnelle sur tout le territoire breton via un projet « LIFE intégré », dit projet « Breizh Hin ». Ce projet « LIFE intégré », dont le dossier de candidature est en cours de rédaction, aura pour objectif le financement d'actions d'adaptation au changement climatique.

C'est dans cette perspective que nous vous invitons à **vous engager dans une démarche exploratoire sur l'avenir de vos territoires, en organisant des rencontres et des ateliers** permettant de faire émerger une représentation commune de notre adaptation au changement climatique et des propositions d'actions.

**Face à la montée du niveau de la mer et à l'évolution d'un trait de côte sous pression, préparons l'adaptation durable des territoires bretons.**

## 2 | UNE PROPOSITION PARTENARIALE

Nous souhaitons initier des travaux avec des collectivités pilotes dans une approche globale et transversale de l'aménagement à court, moyen et long termes. Ces retours d'expériences nourriront les réflexions et essaieront des bonnes pratiques.

Au sein de la Bretagne, des territoires ont déjà mené des actions, d'autres initient des réflexions, d'autres encore manquent peut-être d'appui ou d'occasion pour lancer des démarches.

Nous proposons à tous les territoires qui se sentent concernés, quel que soit leur niveau d'avancement sur la question de leur adaptation au changement climatique, de se manifester pour travailler avec nous sur leurs problématiques. **Il s'agit d'une proposition partenariale, chaque partie contribuant à hauteur de ses moyens, en temps passé ou en participation financière.**

### LA RÉGION

depuis une douzaine d'années, la Région Bretagne mène une politique maritime ambitieuse qui s'est notamment traduite par l'adoption en 2007 de la charte des espaces côtiers bretons et en 2009 par l'installation, en lien avec l'État, de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML). Afin de poursuivre cet engagement, en 2016 elle a proposé à l'État d'élaborer une stratégie régionale pour la mer et le littoral. Cette stratégie alimente à la fois le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), dans sa partie maritime et le document stratégique de façade (DSF), dans sa partie bretonne. Dans le cadre des lois MAPTAM 2014 et TECV 2015, la Région a été désignée comme chef de file de la transition énergétique et climatique. A ce titre, elle porte une ambition, aux côtés de ses partenaires que sont l'État et l'ADEME, en assumant un rôle de coordination, d'animation et de territorialisation des politiques climat-énergie. Dans le cadre du programme Ambition Climat Énergie, il s'agit d'accélérer les transitions en Bretagne.

### LA DREAL

service déconcentré du ministère de la transition écologique et solidaire. A ce titre et sous l'autorité du préfet de région elle est notamment chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement de prévention et d'adaptation aux changements climatiques d'aménagement, de protection du littoral et des milieux aquatiques aux termes du décret du 27 février 2009.

### LE CEREMA

établissement public pluridisciplinaire, le Cerema mettra ses compétences au service du projet. En tant qu'assemblant des différentes thématiques, il sera force de proposition dans le dialogue avec les collectivités pour définir ou préciser le contenu des travaux. Il assurera avec elles le suivi de leur démarche, veillant à ce que les bureaux d'études retenus pour l'organisation d'ateliers répondent bien aux objectifs fixés. En tant qu'expert, il pourra réaliser d'éventuels compléments d'études, ou donner des avis techniques dans les domaines des risques, de l'urbanisme, des problématiques foncières, de la biodiversité.

### LA COLLECTIVITÉ

elle mettra à disposition les données et informations nécessaires à la bonne compréhension de son territoire. Elle recherchera la participation aux ateliers d'acteurs représentatifs de son territoire dans toute sa diversité (institutions, associations, organisations professionnelles, population). Dans la mesure de ses moyens, elle dégagera des ETP et participera financièrement aux travaux.

Énergie Territoriale (PCAET). Ce plan fixe notamment des objectifs stratégiques et opérationnels de lutte contre le réchauffement climatique, d'identification des vulnérabilités d'adaptation du territoire.

## 3 | OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis par l'élaboration d'une feuille de route pour l'adaptation des territoires maritimes sont de :

1. identifier les enjeux et les besoins des territoires maritimes en matière d'adaptation au changement climatique ;
2. apporter des réponses opérationnelles à ces enjeux en mobilisant notamment l'ensemble des parties prenantes ;
3. répondre aux exigences des politiques publiques en matière de gestion intégrée et durable du trait de côte.

Cet appel à manifestation d'intérêt 2019-2020 doit nous permettre de :

1. mobiliser, par le biais de démarches pilotes à l'échelle de territoires littoraux, l'ensemble des compétences et des acteurs concernés par l'adaptation au changement climatique ;
2. Identifier les forces et les faiblesses de chaque territoire littoral engagé dans la démarche de l'AMI en matière d'adaptation au changement climatique ;
3. engager une approche globale et transversale de la gestion intégrée du trait de côte et des effets du changement climatique sur l'aménagement à court, moyen et long termes des territoires maritimes ;
4. sensibiliser les territoires maritimes à la nécessité de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation durable au changement climatique ;
5. Faire émerger la solidarité territoriale « littoral et rétro-littoral » ;
6. Décliner un projet de territoire qui formalise une stratégie locale de gestion intégrée et durable du trait de côte ;
7. produire des aides méthodologiques aux territoires pour la mise en œuvre de leur stratégie d'adaptation au changement climatique.

Nous voulons que cette démarche apporte **des réponses opérationnelles et rapides** aux territoires bénéficiaires du dispositif, pour en tirer des méthodologies ou des exemples d'actions qui soient capitalisables à l'échelle de la région Bretagne.

Son principe n'est pas de tester des solutions toutes faites. Ainsi, la dimension de **co-construction** entre la DREAL, la Région, le Cerema et chacune des collectivités sera centrale : **définition des objectifs propres à chaque territoire, définition d'une méthode de travail, organisation d'ateliers.**

### Les cinq grands défis de la Stratégie de la Bretagne pour la Mer et le Littoral à l'horizon 2040 :

1. Disposer d'écosystèmes marins et côtiers en bon état écologique et productifs ;
2. Faire de la mer un levier de développement pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale ;
3. Promouvoir des territoires maritimes résilients, accueillants et accessibles pour tous ;
4. Faire de la mer un vecteur d'ouverture sur le monde et un marqueur d'identité ;
5. Garantir une gouvernance régionale adaptée à une politique maritime intégrée.

## 4 | TERRITOIRES ÉLIGIBLES

Tous les territoires littoraux et rétro-littoraux bretons sont concernés.

Leurs niveaux d'avancement pour l'adaptation au changement climatique pourront être très différents : **les objectifs des ateliers seront donc modulés, de l'engagement d'une réflexion à la décision ou au suivi de la mise en œuvre d'opérations, en passant par le montage de formations.**

1°) Cependant, la nature des problématiques incite à situer les réflexions à une échelle spatiale cohérentes notamment avec la géomorphologie des sites.

D'autre part, les évolutions de développement (touristique, économique et démographique) devront inclure des mécanismes de solidarité, notamment au sein d'un bassin de vie.

De plus, dans le contexte de restructuration des établissements publics de coopération intercommunale et de la nouvelle répartition des compétences induite par l'entrée en vigueur de la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des risques), cette démarche est une occasion à saisir pour s'interroger sur les modes de fonctionnement à venir.

Aussi, si aucune règle de taille ou de structuration n'est a priori fixée pour l'éligibilité des territoires, **leur cohérence** sera un critère discriminant pour la poursuite du projet.

2°) Les projets menés avec chaque site alimenteront les travaux des partenaires de la convention de coopération. Ils devront donc s'insérer dans les grandes étapes de travail proposé (cf point VI).

Les territoires candidats s'engageront dans une dynamique volontariste de prospective, d'échanges et de déclinaison opérationnelle (SCoT, PLUi...). En effet, **la participation active des acteurs** des territoires est essentielle à la réussite du projet.

3°) Dans la mesure du possible, tous les territoires répondant aux deux premiers critères (cohérence de périmètre et motivation pour une portée collective des fruits de la démarche) seront accompagnés.

Toutefois, eu égard aux moyens disponibles, si les collectivités volontaires étaient trop nombreuses pour être toutes associées aux démarches, **la diversité des typologies** de sites sera déterminante pour départager les candidats.

## 5 | CADRE DE LA DÉMARCHE

Un premier diagnostic analysant études, dispositifs ou expérimentations de l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique a permis de relever des étapes-clés pour initier des dynamiques collectives qui permettent de planifier, de mettre en œuvre et d'évaluer des mesures d'adaptation concrètes. Le 1<sup>er</sup> AMI 2016-2017 de la DREAL Bretagne s'inscrit complètement dans ces premières conclusions :

- un temps d'inter-connaissance de la population, des acteurs qui évoluent sur le territoire afin de **partager la perception et la représentation des risques littoraux**
- un temps de mobilisation de la mémoire collective du risque qui intègre à la réflexion la dimension historique des aléas et de l'adaptation des sociétés littorales : **apprendre du passé et l'utiliser pour parler de l'avenir**
- un temps de sensibilisation et d'accroissement de la compréhension des impacts des changements côtiers et climatiques : **partager un socle de connaissances communes**
- un temps d'identification de ce qui est important pour la population locale et de ce qui est le plus à risque : **identifier et partager les enjeux du territoire**
- **concerter** pour partager une vision prospective et définir une ligne directrice
- un temps pour **construire les scénarios** d'aménagement des territoires littoraux et envisager des **plans d'adaptation** partagés
- **Planifier, mettre en œuvre et évaluer les actions**, dans un souci de transparence avec les populations

Les travaux menés devront éprouver ce cheminement, notamment pour les territoires nouveaux dans ces démarches.

Pour les territoires déjà engagés dans ces réflexions de prospectives littorales (PCAET, Stratégie locales de GITC, volet mer des SCoT, PLUi,...), les étapes de travail passeront à la faisabilité des orientations d'adaptation durable.

## 6 | DÉROULÉ DE LA DÉMARCHE

### **UN SÉMINAIRE DE LANCEMENT LE 30 AVRIL 2019 : ÉCHANGES SUR LES ENJEUX DES COLLECTIVITÉS AU REGARD DES ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE.**

- partage des perceptions de chacun concernant les effets du changement climatique ;
- identification des enjeux pour l'adaptation des territoires maritimes au changement climatique.

### **UN SÉMINAIRE DE TRAVAIL (JUN 2019) SUR LE PROCESSUS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : DÉFINITION DES ÉTAPES POUR LES COLLECTIVITÉS**

- partage de l'état des connaissances, de la réglementation concernant la gestion du trait de côte ;
- accompagnement, méthodologie et outils à disposition des territoires ;
- calage du programme de travail des ateliers territoriaux.

### **DES ATELIERS TERRITORIAUX POUR ENGAGER LE PROCESSUS DANS LES COLLECTIVITÉS RETENUES, ET CO-CONSTRUIRE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE**

Selon les besoins et les moyens mobilisés, 2 à 3 ateliers seront organisés par territoire pilote. Des bureaux d'étude seront recrutés pour accompagner les travaux en atelier.

Ces ateliers territoriaux s'amorceront par :

- la définition du résultat visé (définition de scénarios, écriture d'un plan d'action, mise en œuvre d'actions... selon les travaux éventuellement pré-existants) ;
- le choix de la méthodologie retenue, notamment les niveaux de concertation ou association envisageables

### **LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

- **Inscription au 1er séminaire et/ou dépôt des dossiers** : en ligne au plus tard le 15 avril 2019
- **Séminaire de lancement ouvert à tous** : 30 avril 2019 à Hennebont, Lycée Victor Hugo
- **Sélection des candidatures AMI 2019-2020** : fin mai 2019
- **Séminaire de travail** : juin 2019
- **Construction des projets territoriaux** : de juin à fin septembre 2019
- **Validation des projets** : fin octobre 2019 ;
- **Rédaction et dépôt des conventions de subvention** : 15 novembre 2019
- **Travaux des territoires** : de novembre 2019 à juin 2020
- **Séminaire de restitution** : septembre 2020

### **LES ACTEURS**

Les élus et les techniciens des collectivités candidates sont les premiers acteurs attendus pour participer à la démarche. Il est également important que la participation aux ateliers soit étendue à l'ensemble des parties prenantes du territoire, afin que la concertation aboutisse à un plan d'actions opérationnel, c'est-à-dire compris et partagé par tous.

Lors des échanges avec les collectivités, le niveau et le périmètre d'association des représentants de la société civile sera précisé (institutions, associations, organisations professionnelles, population...).

# 7 | CONSTITUTION DU DOSSIER

Si ce projet retient votre attention, et quel que soit le niveau actuel d'engagement de votre territoire dans l'adaptation au changement climatique, manifestez votre intérêt à participer (éventuellement à tout ou partie de la démarche) en nous précisant **avant le 15 avril 2019 sur le site**

Le périmètre de votre collectivité ou structure

La cas échéant, les actions et/ou réflexions déjà existantes

Votre intérêt à participer, le niveau d'ambition qu vous souhaitez atteindre

La contribution envisagée par votre collectivité ou structure

La gouvernance envisagée pour suivre le projet

## CONTACTS :

- DREAL Bretagne : Mission Zone Côtière et Milieux Marins (M. Guy LEGRAND, Mme Géraldine AMBLARD GROSS), Mail : [zc2m.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:zc2m.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr) ;
- Région BRETAGNE : Direction de la Mer, du Développement Maritime et du Littoral (M. Stéphane PENNANGUER), Mail : [stephane.pennanguer@bretagne.bzh](mailto:stephane.pennanguer@bretagne.bzh) ;
- CEREMA Ouest : Département des Transitions Territoriales (M. Loïc GUILBOT, Mme Chloé TRAN DUC MINH), Mail : [chloe.tran-duc-minh@cerema.fr](mailto:chloe.tran-duc-minh@cerema.fr) ; Mission Stratégies intégrées (Mme Maryse GANNE)

## BIBLIOGRAPHIE (NON EXHAUSTIVE) DE DOCUMENTS UTILES

- Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte – Programme d'actions 2017-2019  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/littoral-et-milieu-marin>
- Stratégie nationale pour la mer le littoral ;  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-mer-et-littoral>
- Stratégie régionale pour la mer et le littoral. Pour une transition maritime de la Bretagne – Document de travail – Décembre 2017  
[http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2017-12/projet\\_srml\\_decembre\\_2017.pdf](http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2017-12/projet_srml_decembre_2017.pdf)
- Les Bretons face à l'évolution du trait de côte. Une approche prospective pour une gestion durable, DREAL Bretagne et Région Bretagne – Actes du colloque du 26 mars 2013 à Lorient.  
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/actes-du-colloque-les-bretons-face-a-l-evolution-a1961.html>
- Approche prospective pour une gestion durable du trait de côte en Bretagne – Guide méthodologique, DREAL Bretagne, 2017  
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/prospective-pour-une-gestion-durable-du-trait-de-a3426.html>



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne  
L'Armorique - 10, rue Maurice Fabre - CS 96515  
35065 Rennes cedex  
Tél. : 33 (0)2 99 33 45 55 – fax : 33 (0)2 99 33 45 16  
[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE  
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10  
[twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)



Cerema Ouest  
MAN – 9 rue René Viviani – BP 46223 NANTES Cedex 02  
Tel : 02 40 12 83 01 – mel : [DTerOuest@cerema.fr](mailto:DTerOuest@cerema.fr)  
[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)